



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2020 N°13
5 mars 2020

- Décisions du 2 mars 2020 portant délégation de signature :

*mesures temporaires

P 2

*chômages

P 3

Direction territoriale Sud-Ouest

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 2 MARS 2020
PORTANT MODIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
A M. HENRI BOUYSES, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4241-3 et A. 4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 23 octobre 2019 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à M. Henri Bouyssès, directeur territorial Sud-Ouest en matière de mesures temporaires,

Vu la décision du 19 février 2020 de M. Henri Bouyssès, directeur territorial Sud-Ouest, nommant M. Christophe Beltran chef de la subdivision Languedoc-Ouest par intérim,

DÉCIDE

Article 1^{er}

A l'article 2 de la délégation en matière de mesures temporaires du 23 octobre 2019 susvisée, les mots « Mme Christelle Bernes-Cabanne, cheffe de la subdivision Languedoc-Ouest » sont remplacés par « M. Christophe Beltran, chef de la subdivision Languedoc-Ouest par intérim ».

Le reste est sans changement.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 2 mars 2020

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

DECISION DU 2 MARS 2020
PORTANT MODIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
A M. HENRI BOUYSSÈS, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifié portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2018 nommant M. Henri Bouyssès, directeur territorial Sud-Ouest de Voies navigables de France,

Vu la décision du 23 octobre 2019 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Henri Bouyssès, directeur territorial Sud-Ouest, en matière de chômages,

Vu la décision du 19 février 2020 de M. Henri Bouyssès, directeur territorial Sud-Ouest, nommant M. Christophe Beltran chef de la subdivision Languedoc-Ouest par intérim,

DÉCIDE

Article 1^{er}

A l'article 2 de la délégation en matière de mesures temporaires du 23 octobre 2019 susvisée, les mots « Mme Christelle Bernes-Cabanne, cheffe de la subdivision Languedoc-Ouest » sont remplacés par « M. Christophe Beltran, chef de la subdivision Languedoc-Ouest par intérim ».

Le reste est sans changement.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 2 mars 2020

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud